

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-SAVIN DU 25 NOVEMBRE 2021**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23

Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-et-un à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT SAVIN (Gironde), dûment convoqués le 18 novembre 2021, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain RENARD, Maire,

ETAIENT PRESENTS (18) : Mmes RUBIO Julie, FRADON Muriel, RIVES Magali, QUINTARD Sophie, GOASGUEN Sylvie, MANSUY Marine, DIAZ Edwige, JACQUEMIN Hager, MM. RENARD Alain, BESSE Jean-Luc, LUBAT Claude, PASCAUD Franck, VIDAL Jacques, GRAVELAT Claude, MIGNER Philippe, IBANEZ Rodrigue, RECAPPE Jean-Claude, DAVY Jean-Claude.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (5) : Mme RAIMBAUD Candis a donné pouvoir à Mme QUINTARD Sophie, Mme MABILLEAU Angeline a donné pouvoir à Mme RUBIO Julie, Mme WASTIAUX Carine a donné pouvoir à Mme FRADON Muriel, Mme JOINT Frédérique a donné pouvoir à Mme DIAZ Edwige, M. ONOO Cédric a donné pouvoir à M. IBANEZ Rodrigue.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur VIDAL Jacques.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Finances/Administration Générale
 - Délibération Modificative n° 3 du Budget Principal ;
 - Location d'un bureau au Centre Culturel ;
 - Autorisation d'acquisition de l'usufruit d'un immeuble, place Dufaure, avec l'EPFNA.
- ❖ Urbanisme/Voirie :
 - Rétrocession de trois parcelles Cité Les Ecureuils.
- ❖ Intercommunalité :
 - Validation du règlement intérieur des bibliothèques du Réseau Intercommunal Latitude Nord Gironde ;
 - Avenant à la convention constitutive du Service Technique Commun.
- ❖ Autres points :
 - Convention pour l'implantation de conteneurs à vêtements avec la SARL ACTIFRIP.
- ❖ Questions diverses.

Objet : Délibération Modificative n° 3 du Budget Principal
Délibération n° 121/2021

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédits, notamment pour inscrire la provision de dépréciation des titres en reste depuis plus 2 ans, augmenter les crédits nécessaires pour la rémunération des remplaçants et prévoir les crédits suffisants sur les opérations correspondantes aux engagements :

Dépenses d'investissement :

- 2315 Installations..., opération 024 « Travaux de voirie » :	- 30 000 €
- 2151 Réseaux, opération 024 « Travaux de voirie » :	+ 30 000 €
- 2111 Terrains nus, opération 180 « Réserve Foncière » :	+ 4 000 €
- 21538 Autres réseaux, opération 201 « Réseau Eaux Pluviales » :	+ 12 000 €
- 2041582 Participations, opération 206 « Extension réseaux » :	+ 3 000 €
- 020 Dépenses imprévues :	- 19 000 €

Dépenses de fonctionnement :

- 6817 Provision pour dépréciation :	+ 10 €
- 6413 Personnel non titulaire :	+ 10 000 €

Recettes de fonctionnement :

- 7067 Redevances périscolaires :	+ 10 010 €
-----------------------------------	------------

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Location d'un bureau au Centre Culturel
Délibération n° 122/2021

Monsieur le Maire informe de la demande de Madame AMIARD Marjorie de D-CLIC PRO qui recherche un espace de coworking pour recevoir sur RDV des bénéficiaires de la CARSAT.
Il propose de lui louer le bureau au rez-de-chaussée au Centre Culturel pour 100 €/mois.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de louer à Madame AMIARD Marjorie intervenant pour la structure D-CLIC PRO le bureau situé au rez-de-chaussée du Centre Culturel à raison de 100 €/mois à compter du 3 janvier 2022 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location correspondante ;
- la recette correspondante sera inscrite, en section de fonctionnement, à l'article 752 « Locations ».

Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Autorisation d'acquisition de l'usufruit d'un immeuble place Dufaure avec l'EPFNA
Délibération n° 123/2021

Vu la convention opérationnelle n° 33-18-178 conclue le 18 avril 2019 avec la commune de SAINT-SAVIN et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine ;

Vu la convention de mise à disposition entre la commune de SAINT-SAVIN et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine de l'immeuble cadastré AB 200p, sis 6 place Dufaure d'une surface de 80 centiares en date du 24 mars 2021 ;

Afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires pour l'utilisation des locaux, il convient que la commune acquiert l'usufruit de l'immeuble et que l'EPFNA soit nu-proprétaire. Pour ce faire, la commune doit autoriser, d'une part, la cession d'usufruit du bien par l'EPFNA et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, et, d'autre part, à verser 10 % du prix de l'acquisition, soit 11 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise l'acquisition de l'usufruit du bien auprès de l'EPFNA ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, à savoir la commune devient usufruitière de l'immeuble AB 200p et l'EPFNA nu-proprétaire ;
- autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 11 000 € correspondant à 10 % de la valeur de l'acquisition du bien ;
- autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais à l'EPFNA liés à la réalisation de la division parcellaire et des diagnostics qui s'élèvent à 1 545 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires afférentes à ce dossier ;
- les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal, en section d'investissement, à l'article 21318 « Autres bâtiments publics », opération 280 « Immeuble Place Dufaure ».

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Rétrocession de trois parcelles Cité les Ecureuils
Délibération n° 124/2021

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier reçu de la société PROCIVIS NOUVELLE AQUITAINE située à Bordeaux, propriétaire de trois parcelles dans la cité Les Ecureuils, souhaitant les rétrocéder à la commune à l'euro symbolique.

Les parcelles sont la ZS 103 d'une superficie de 121 m², la ZS 122 d'une superficie de 33 m², la ZS 123 d'une superficie de 247 m².

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'accepter la rétrocession des trois parcelles à l'euro symbolique ;
- De retenir le même notaire que la société Procivis Nouvelle Aquitaine pour la passation de l'acte ;
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Validation du règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde
Délibération n° 125/2021

Vu la délibération n° 038/2021 relative à la validation du règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde ;

Vu le nouveau règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde validé en conseil communautaire du 17 novembre 2021, et notamment l'article 6 relatif à l'inscription de l'utilisateur ;

Le Conseil Municipal :

- valide le règlement intérieur des bibliothèques du réseau intercommunal Latitude Nord Gironde, tel qu'annexé à la présente.

- autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Avenant n° 1 à la convention constitutive du Service Technique Commun
Délibération n° 126/2021

Vu la délibération n° 194/2021 relative à l'adhésion de la commune au Service Technique Commun et à la validation de la convention constitutive de ce dernier ;

Vu la convention constitutive d'un Service Technique Commun entre la commune Saint-Savin et la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde signée le 15 décembre 2017 ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention constitutive du STC validé en conseil communautaire du 17 novembre 2021 concernant les modalités de calcul des participations financières des collectivités adhérentes, notamment par la mise en place d'un plan d'étalement pour une meilleure soutenabilité de la charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées ;

Le dispositif retenu par les conseillers communautaires est la modification des conditions financières des participations communales au travers de la dotation d'attribution de compensation qui sera lissée sur trois années, pour tenir compte des dépenses structurantes d'investissement à engager en 2022.

Le Conseil Municipal :

- Valide l'avenant n° 1 à la convention constitutive du STC concernant les modalités de calcul des participations financières des collectivités adhérentes, annexé à la présente ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Convention pour l'implantation de conteneurs à vêtements avec la SARL ACTIFRIP
Délibération n° 127/2021

Monsieur le Maire informe de la demande de la SARL ACTIFRIP de Saint-André de Cubzac d'implanter des conteneurs à vêtements sur la commune afin d'assurer la collecte de vêtements, linge de maison, articles de maroquinerie en vue de les valoriser et de les recycler.

Il propose d'en installer un rue des Vignes à proximité du conteneur à verre et deux autres rue d'Audenge, à côté de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal :

- Accepte l'implantation de trois conteneurs à vêtements sur la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante telle qu'annexée à la présente.

Vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Affiché le 26 novembre 2021